

NON CLASSIFIÉ



Addendum au résumé d'interrogatoire à huis clos : M. Rob Stewart*

M. Rob Stewart a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. L'addendum qui suit contient des informations fournies par le témoin qui sont pertinentes pour l'étape 2 de l'enquête de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire par les avocats de la Commission

1.1 Circulation du renseignement relatif à Michael Chong

- [1] Au cours d'une discussion sur la circulation du renseignement, M. Stewart a été interrogé sur une note de gestion d'enjeux (« **NGE** ») concernant un breffage défensif que le SCRS avait l'intention de donner à MM. Michael Chong et Kenny Chiu sur l'ingérence étrangère de la part de la RPC. M. Stewart a déclaré qu'il ne se souvenait pas d'avoir vu le document à l'époque. Cela dit, il a mentionné être quasiment certain que le document en question aurait été mis dans l'un des classeurs de renseignement qu'il recevait régulièrement. Il ne voyait pas pourquoi il n'y aurait pas été inclus.
- [2] M. Stewart a expliqué que, lorsque cette NGE a été diffusée, Sécurité publique Canada était au courant des préoccupations du SCRS concernant l'ingérence étrangère et y était bien sensibilisée. Il a expliqué que la Sécurité publique avait soutenu le ministre

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

Blair dans la rédaction de sa lettre de décembre 2020 aux parlementaires concernant l'ingérence étrangère. Il a décrit cette lettre comme étant le résultat des informations et des activités que le SCRS avait observées, celles-ci justifiant une déclaration publique et sans équivoque du Ministre sur la question de l'ingérence étrangère. M. Stewart a expliqué qu'il discutait périodiquement de l'ingérence étrangère avec le directeur du SCRS, David Vigneault.

- [3] Dans ce contexte, M. Stewart a expliqué que s'il avait vu la NGE concernant Michael Chong en mai 2021, cela aurait fait partie des échanges plus larges ayant cours avec le SCRS sur la volonté du Service de faire face aux menaces qu'il observait. Par conséquent, il n'aurait pas considéré comme étant une révélation l'information selon laquelle le SCRS avait l'intention de tenir des séances d'information défensives auprès de M. Chong.
- [4] M. Stewart a également confirmé qu'il n'avait pas connaissance de l'existence de menaces à l'encontre de M. Chong.

1.2 Mandat

- [5] Les avocats de la Commission ont renvoyé M. Stewart à deux lettres de M. Vigneault concernant une demande de mandat, auxquelles étaient joints les documents de demande officielle. La première lettre était adressée à M. Stewart et la seconde à l'honorable Bill Blair, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. M. Stewart a confirmé que, de manière générale, ces deux lettres auraient été expédiées ensemble dans le cadre du dossier de demande de mandat. Les avocats de la Commission ont également renvoyé M. Stewart à un mémo au Ministre dont il était l'auteur, recommandant au Ministre l'approbation de la demande de mandat. M. Stewart a confirmé que le deuxième paragraphe de ce mémo dit ceci : « Le SCRS souhaite obtenir votre signature d'ici le [même jour que celui où M. Stewart a signé la note]. »
- [6] M. Stewart a expliqué que, au début du processus d'obtention des mandats, les dates figurant sur les lettres initiales et la date d'échéance demandée sont purement conventionnelles et ne reflètent aucunement une urgence particulière. En règle générale, lorsque le SCRS soumettait un mandat à l'approbation du Ministre, il l'en

NON CLASSIFIÉ

informait d'abord. Ce dernier posait des questions et lisait le mandat. On ne s'attendait jamais à ce que le Ministre signe le mandat le jour même de sa réception.

- [7] M. Stewart a déclaré qu'en ce qui concerne les lettres ainsi que les dates où elles sont signées et reçues, le SCRS fournit simplement une ébauche, mais reste toujours très soucieux de s'assurer que le libellé du mandat est correct et complet. C'est pour cette raison que des ajustements y sont apportés jusqu'au moment où M. Stewart reçoit le dossier du mandat. Il a déclaré que le fait que M. Vigneault ait signé une ébauche un jour donné, mais que M. Stewart ne l'ait reçue que trois ou quatre jours plus tard, n'a aucune signification particulière autre que le fait que le SCRS peaufinait son travail.
- [8] M. Stewart a également fait remarquer que ce mandat a été traité pendant la pandémie de COVID et que la plupart des gens étaient absents du bureau. Chaque fois qu'il recevait un mandat, il le signait le plus rapidement possible. Bien que le mémo ait été rédigé selon l'hypothèse que M. Stewart recevrait la demande de mandat à une date précise, dans les faits, il l'a reçue quatre jours plus tard. Toutefois, même si cela avait eu pour effet que la date d'échéance soit un peu juste, il l'aurait quand même laissé passer, car il connaissait la procédure et savait que le Ministre souhaiterait de toute façon avoir une conversation à ce sujet. Par conséquent, il a insisté sur le fait que rien dans la date des lettres ou dans la date d'échéance n'indiquait que cette demande de mandat particulière devait être traitée de manière urgente.
- [9] En réponse aux questions du procureur général du Canada, M. Stewart a confirmé que le mémo destiné au Ministre avait été rédigé par la Direction générale des opérations de sécurité nationale. Pour modifier la date d'échéance du mémo, M. Stewart aurait dû le renvoyer à l'expéditeur. Il a confirmé que ce n'était pas nécessaire, car cela alourdirait les responsabilités des employés présents dans le bureau. Il a également précisé que bien des fois, il n'avait pas demandé que ce genre d'information soit modifiée, pour la même raison.
- [10] M. Stewart a déclaré qu'en ce qui concerne les six semaines qu'il a fallu au Ministre pour approuver la demande de mandat, l'explication se trouverait peut-être ailleurs. Il ne pouvait se rappeler quand les discussions avaient commencé avec le Ministre et si cela avait conduit à des questions de sa part, ou si la cheffe de cabinet du Ministre avait

NON CLASSIFIÉ

posé des questions au préalable. Toutefois, M. Stewart a témoigné que des questions avaient bel et bien été soulevées, et qu'il aurait fallu un certain temps au SCRS pour répondre aux réserves du Ministre et de son personnel par rapport à ce mandat en particulier. M. Stewart a supposé que leurs questions portaient probablement sur certains processus liés à l'exécution du mandat.

- [11] M. Stewart a déclaré qu'il n'avait pas participé aux discussions avec le Ministre au sujet de la demande de mandat. Il a déclaré que le chef de cabinet du Ministre aurait presque certainement été impliqué et, dans une moindre mesure, le personnel de la Direction générale des politiques de la sécurité nationale au sein de la Sécurité publique : celle-ci traitant ces mandats, elle aurait été informée de toute modification y étant apportée.
- [12] M. Stewart a déclaré qu'il ne savait pas si les questions concernant le mandat seraient adressées au directeur du SCRS ou à d'autres personnes au sein du Service. Il a noté qu'il existe une unité au sein du SCRS chargée de la préparation des mandats.
- [13] M. Stewart a déclaré que le délai de six semaines qui s'est écoulé avant que le Ministre n'approuve le mandat était plus long que la moyenne. Il a fait remarquer qu'il fallait parfois du temps pour que le Ministre puisse accéder au bureau du SCRS à Toronto en raison de la COVID-19, mais que cela ne prenait jamais plus de deux ou trois semaines.